

Abstract

La Cour des comptes fait rapport au Parlement flamand au sujet des résultats de la conférence de la table ronde

En vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacite du contrôle des deniers publics, la Cour des comptes a organise le 9 mars 2006 une conference de la table ronde. Cette initiative a débouché sur la conclusion de notes d'accords entre divers organes de contrôle des pouvoirs publics flamands et sur une note relative au concept de contrôle unique contenant des principes directeurs visant à moderniser le paysage de contrôle flamand. Cependant, il demeure un certain nombre de problèmes qui entravent la collaboration parmi les organes de contrôle et un rapportage transparent sur l'acquisition et l'utilisation des deniers publics. La Cour des comptes prendra de nouvelles initiatives en automne 2009.

Acteurs de contrôle au sein des pouvoirs publics flamands

Divers acteurs opèrent dans le domaine de l'audit et du contrôle des pouvoirs publics et ont chacun leur propre finalité et groupe-cible auquel il est fait rapport. Ce paysage de contrôle présente un certain nombre de désavantages, notamment le chevauchement des tâches et l'échange insuffisant d'informations. Afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacite du contrôle des pouvoirs publics flamands, la Cour des comptes a organise le 9 mars 2006 une conference de la table ronde. Tant les acteurs associés au contrôle des deniers publics (commissaires du gouvernement, réviseurs d'entreprises, Agence pour la comptabilité centrale, Inspection des finances, Audit interne de l'administration flamande) que les entités contrôlées (représentants des départements et agences) ont été invités à participer à cette rencontre.

Échange d'informations grâce aux notes d'accords

Les acteurs de contrôle souhaitent mettre en place une meilleure collaboration et un échange d'informations plus efficace par le biais de notes d'accords. De telles notes ont été signées entre la Cour des comptes et l'Audit interne central de l'administration flamande et entre ce dernier et les services d'audit décentralisés de l'administration flamande.

La note d'accords relative au contrôle financier conclue entre la Cour des comptes et l'Institut des réviseurs d'entreprises s'est, toutefois, heurtée à l'obstacle légal du secret professionnel. Cette problématique doit être réglée par le biais d'une loi ou d'un arrêté royal.

Application du contrôle unique

La conference de la table ronde s'est fixé comme objectif à moyen terme la réalisation du concept de contrôle unique. Dans le cadre d'un contrôle unique, tous les acteurs travaillent ensemble en toute transparence et se

basent au maximum sur les résultats des contrôles de chacun. Un groupe de travail a dressé l'inventaire de l'ensemble des tâches des organes de contrôle et a recommandé que les autorités flamandes tiennent à jour, au niveau central, un relevé permanent contenant des informations détaillées sur les organismes et les organes de contrôle qui y sont actifs.

Ensuite, la Cour des comptes a rédigé une note relative au concept de contrôle unique. Elle énumère sept principes ou fondements en vue de la modernisation du paysage de contrôle flamand. Chaque principe est élaboré selon le même schéma : une présentation concise, un commentaire et les points d'action éventuels.

Développement du contrôle interne

Parallèlement à la conférence de la table ronde, le gouvernement flamand a créé le groupe de travail *Verfijning leidraad interne controle* (Amélioration du manuel relatif au contrôle interne), auquel la Cour des comptes a également collaboré. Cette initiative a débouché sur la création de plusieurs nouveaux instruments de maîtrise de l'organisation et de contrôle interne (manuel, grille d'évaluation, site internet, etc.).

Problèmes

Lors de la conférence de la table ronde, outre la problématique du secret professionnel, d'autres problèmes ont été abordés, tels que la confidentialité des informations échangées, le rôle des commissaires du gouvernement et la collaboration avec l'Inspection des finances. De plus, en raison du report de l'entrée en vigueur du décret comptable, il n'existe pas de cadre de référence solide permettant de réaliser les objectifs d'amélioration de la transparence financière, de responsabilisation vis-à-vis des résultats et d'efficacité du contrôle.

Réactions

Le ministre flamand des Finances et du Budget a déclaré qu'il examinerait si les principes directeurs de la note relative au concept de contrôle unique pourraient être pris en compte lors du remaniement du décret comptable. Le comité d'audit des pouvoirs publics flamands et le collège des fonctionnaires généraux de l'administration flamande souhaitent la concrétisation de la note précitée et l'élaboration d'un plan d'action. La Cour des comptes souscrit à cette proposition et prendra une initiative à cet effet en automne 2009.